



REGLEMENT PARTICULIER

65^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES CIMES

3-4-5 septembre 2021



PROGRAMME - HORAIRES

9 Août 2021		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
25 Août 2021	00h00	Clôture des engagements tous Concurrents
30 Août 2021	16h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire : Café de l'EUROPE – place des allées – MAULEON
3 Sept 2021	08h30 à 12h30	Vérifications administratives : Place de Tardets – salle au dessus de l'office de tourisme (1 ^{er} étage)
3 Sept 2021	08h50 à 12h50	Vérifications techniques : Marché couvert de Tardets
3 Sept 2021	12h00	1 ^{ère} réunion du Collège : PC Course Mairie de Tardets
3 Sept 2021	13h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1 ^{ère} étape. Panneau PC Course et parc fermé Tardets
3 Sept 2021		Briefing concurrents : Briefing papier remis aux vérifs administratives
3 Sept 2021	13h50	Départ du rallye, sortie parc fermé Tardets
3 Sept 2021	16h20	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé Licq
3 Sept 2021	20h00	Affichage des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape : Panneau PC Course et parc fermé Licq
4 Sept 2021	08h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Licq
4 Sept 2021	15h59	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé d'Iraty, descente en convoi
4 Sept 2021	19h30	Affichage des résultats de la 2 ^{ème} étape et de l'ordre de départ de la 3 ^{ème} : parc fermé de Mauléon et PC Course Tardets
5 Sept 2021	07h45	Départ 3 ^{ème} étape, sortie parc fermé Mauléon
5 Sept 2021	12h14	Arrivée 3 ^{ème} étape, entrée parc fermé fronton de Tardets
5 Sept 2021		Affichage des résultats 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
5 Sept 2021	15h00	Remise des prix place de Tardets

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS en qualité d'organisateur administratif et l'ECURIE des CIMES en qualité d'organisateur technique organise les 3 - 4 et 5 Septembre 2021, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

65^{ème} RALLYE TT DES CIMES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date _____

Comité d'organisation Présidents : ASAC : Joël DOVALE / Ecurie : Philippe PEREZ

Organisateur Administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS – 2 Place Royale – 64000 PAU / Tel : 05 59 90 29 09
<http://www.asac-bascobearnaiss.asso.fr>.

Organisateur Technique : Ecurie des Cimes – BP 1 – 64570 LICQ ATHEREY / Tel : 06 80 08 07 01
<http://www.ecuriedescimes.com>

Permanence du rallye :

Jusqu'au 2 septembre Au siège de l'ASA à Pau / Tel : 05 59 90 29 09

3 septembre PC Course Tardets / Tel : 05 59 28 55 90

4 septembre PC Course Iraty Chalets / Tel : 05 59 28 51 29

5 septembre PC Course Tardets / Tel : 05 59 28 55 90



1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	PINSON	Jean-Yves	17694	1101
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	TARRAUBE	Michel	10618	1003
"	DUBORD	Alain	10156	1003
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1003
Directeur de course adjoint Directeur de course Rallye 2	GROLLEAU	Christian	8049	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	ROUGIER	Hugues	13220	1013
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	PERROT	Elisabeth	6597	1504
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302	1003
"	DUBOY	Philippe	123400	1010
"	MELIANDE	Maurice	157142	1003
"	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	LAGIERE	GILLES		1003
"	PERRIN	Eric	29996	1003

Tricolore	PERROT	José	6570	1504
OTT	HERBERT	Jacky	12549	1101
Damier	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190	1504
“	DABADIE	Gérard	10602	1003
“	DUROU	Hervé	49716	0112
“	BATARD	Patrick	146650	1013
“	LOUIS	Alexandre	237076	1006
Commissaire technique Rallye 2	MARIE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1003
“	CRABERO	Karine	139977	1003
“	DABADIE	Christine	7679	1003
“	MARCHAND	Lauren	168394	1003
Responsable Parcs	VALIBOUZE	Patrick	170664	1003
Médecin PC	DENY	Noel	119333	1003
Chronométrateur responsable	BOUGEOIS DUCROCQ	Monique Frédéric	132559 19399	1004 1004
Jude de fait, contrôle PUBS	DOUCET SEMPERE	Jean-Paul Hélène	10615 167759	1003 1003
Chargé relation presse	AROSTEGUY	Christophe		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 65^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2021
- Le challenge Rallye 2 roues motrices Rallye TT 2021
- Le Trophée Rallye 4x4 Rallye TT 2021
- Le Challenge SSV Rallye TT 2021
- Le trophée des Copilotes Rallye TT 2021
- Le trophée des Copilotes 2 roues motrices Rallye TT 2021
- Le trophée des Copilotes Rallye 4x4 Rallye TT 2021
- Le trophée des Copilotes SSV Rallye TT 2021
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérification administratives : le 03 / 09 / 2021 de 08h30 à 12h30 Place de Tardets – salle au dessus de l'office de Tourisme (1^{er} étage)

Vérification techniques : le 03 / 09 / 2021 de 08h50 à 12h50 Marché couvert de Tardets

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LARRAGNEGUY – Route Alos – 64470 TARDETS
Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 65^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 25/08/2021 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS – 2 place royale – 64000 PAU

Tel : 05 59 90 29 09 Mail : asacpau@orange.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 120 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 euros**
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC BASCO-BEARNAIS recevront un chèque de 50 € (10%) délivré par l'ASAC BASCO-BEARNAIS lors des vérifications administratives.

Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur road-book, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ECURIE DES CIMES.**

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Il ne sera délivré qu'une plaque de véhicule d'assistance numérotée par voiture engagée. Seuls les véhicules d'assistance dont la plaque sera collée sur le pare brise seront autorisés à rentrer dans les parcs d'assistance. La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans l'un des parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

Les assistances sur IRATY ne pourront plus rentrer dans le parc d'assistance après 10H30 pour raison de sécurité, toute sortie de parc d'assistance sera définitive.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 65^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES représente un parcours total 276,65 kms, dont 184,59 kms de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 92,060 de spéciales.

Les épreuves spéciales sont : INCHOURISTE / SALHAGAGNE / MEHATZE / OCCABE / HEGIXURIA / ESPES-MAULEON / SATXAGA / TROIS-VILLES-MADELEINE

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Rappel : le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Mardi 31 AOÛT 2021 de 8h00 à 18h00 pour toutes les ES sauf Es Mauléon qui sera autorisée à partir du Jeudi 2 Septembre 2021 de 14h00 à 18h00.

Chaque équipage recevra (si règlement joint à la demande d'engagement) avec la remise des road-books, deux autocollants « reconnaissances » à apposer sur les motos ou les quads et deux bracelets numérotés qu'il devra porter au poignet pendant toute la durée des reconnaissances. SEULS, ces véhicules pourront emprunter les pistes AUTORISEES dans le cadre des reconnaissances.

Tout manquement constaté par des juges de fait, pourra entrainer l'imputation d'une pénalité en temps à l'équipage pris en faute.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué au Café de l'EUROPE – place des allées – MAULEON à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les deux bracelets pour pilotes/copilotes et deux autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. *

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 Septembre 2021 à 15h00 sur la Place de TARDETS. Chaque équipage terminant le Rallye, se verra offrir un trophée.